

Villes 2018 et Villages Fleuris

- Concours et
Trophées Yvelinois -



Yvelines
Le Département

yvelines.fr



SOMMAIRE

Éditorial	3
Attractivité et qualité de vie	4
Félicitations aux communes labellisées	5
Un jury départemental passionné et chevronné	6-7
Des communes engagées dans la labellisation	8-9
Palmarès Villes et Villages Fleuris 2018	10-11
Seine Aval	12-13
Boucle de Seine	14
Grand Versailles	15
Terres d'Yvelines	16-17
Saint-Quentin	18
Le Trophée du Thème 2019	19
Un domaine national au service de la biodiversité	20
Un retour de la nature en ville	21
Le Département offre	22
L'atlas des idées vertes	23

LES YVELINES, SEUL DÉPARTEMENT FLEURI D'ÎLE-DE-FRANCE



Marie-Hélène AUBERT
Présidente du Jury
départemental des
Villes et Villages Fleuris
et des Trophées Yvelinois
Vice-présidente du Conseil
départemental



Pierre BÉDIER
Président du Conseil
départemental

Qui a dit qu'à 60 ans c'était difficile d'entreprendre et de changer ? 60 ans c'est l'âge du Label Villes et Villages Fleuris, un label tourné vers l'avenir, et croyez-nous, il est loin de prendre sa retraite !

Au fil des années, le Label a su évoluer et adapter son message aux préoccupations environnementales et urbaines actuelles. Pour illustrer cette volonté, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, invité d'honneur de la cérémonie yvelinoise de remise des prix 2018, a dévoilé le 13 février, au plan national, ses projets de modernisation ainsi que sa nouvelle identité visuelle.

De son côté, le Département des Yvelines, comme chaque année depuis plus de 35 ans, s'investit pleinement dans le Label « Villes et Villages Fleuris » et poursuit sa politique en faveur de l'écologie urbaine. En 2017, il a d'ailleurs reçu pour la deuxième fois consécutive et pour cinq ans, le titre de « Département Fleuri » : unique en Île-de-France !

Cette récompense est le fruit d'une nouvelle stratégie visant à replacer l'Attractivité et la Qualité de Vie au cœur des préoccupations départementales. En 2018, Tourisme, Culture, Environnement et Sport se sont regroupés en une seule et même direction : la Direction Attractivité et Qualité de Vie (DAQV). L'objectif de cette nouvelle direction : développer durablement l'attractivité résidentielle et touristique des Yvelines et faire du tourisme un moteur essentiel au développement économique du Département.

Grâce à la DAQV et plus précisément grâce à la mission Nature en Ville qui anime le Label, le Département sensibilise tout au long de l'année les communes aux bienfaits du Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris » et les accompagne au travers de conseils et d'actions environnementales, dans leur démarche de labellisation et de valorisation de leur territoire. Véritable levier de réussite collective, la participation au Label permet d'aller au-delà du simple fleurissement et à penser amélioration du cadre de vie, accueil des touristes, place du paysage et végétal dans l'aménagement des espaces publics, respect de l'environnement et création de lien social.

Les Yvelines souhaitent devenir une destination phare en Île-de-France. Cet objectif ne pourra être atteint que grâce à l'investissement des communes et des Yvelinois. Nos félicitations vont aux communes yvelinoises engagées dans le label, à l'ensemble des acteurs qui concourent à l'embellissement de notre territoire et de notre cadre de vie, mais aussi à toutes les villes qui ont décidé de nous rejoindre dans cette formidable aventure.



NATURE EN VILLE

La nature est un critère
essentiel de l'**aménagement**
urbain.

PATRIMOINE ET AUTHENTICITÉ

Le label contribue à la **fierté**
d'appartenance des habitants
à leur village, leur ville,
leur département.

ATTRACTIVITÉ ET QUALITÉ DE VIE

Le label « Villes et Villages Fleuris »,
une émulation, une stratégie,
un pari pour l'avenir !

ÉCOLOGIE URBAINE

Ilots de fraîcheur, biodiversité,
noues paysagères, dépollution,
mares, arbres, éco-pâturage,
jardins partagés, agriculture
urbaine, ...

TOURISME VERT

Destination jardin, destination
village, le **végétal** et
le **paysage** sont au
rendez-vous.

« VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

un Label de qualité de vie connu et reconnu

Le label « Villes et Villages Fleuris » garantit la qualité de la démarche en faveur du cadre de vie et valorise les communes qui l'obtiennent.

Pourquoi labelliser ma commune ?

- Pour améliorer la qualité de vie des habitants
- Pour améliorer l'image et l'accueil des visiteurs
- Pour développer l'économie locale
- Pour agir en faveur de l'écologie
- Pour favoriser le lien social



FÉLICITATIONS !

aux 63 communes labellisées « Villes et Villages Fleuris »

1 Fleur : Bois-d'Arcy - Bougival - Brueil-en-Vexin - Flacourt - Gargenville - Goussonville -
23 communes Guyancourt - Issou - La Falaise - Les Loges-en-Josas - Magnanville -
Magny-les-Hameaux - Mantes-la-Ville - Meulan-en-Yvelines - Montalet-le-Bois - Orgeval -
Plaisir - Porcheville - Saint-Cyr-l'École - Saint-Nom-la-Bretèche - Saint-Rémy-lès-Chevreuse -
Villiers-Saint-Frédéric - Villennes-sur-Seine

2 Fleurs : Andrésy - Bailly - Boinville-en-Mantois - Carrières-sous-Poissy - Chambourcy -
19 communes Chavenay - Chevreuse - Coignières - Conflans-Sainte-Honorine - Fourqueux - Houilles -
Jouy-Mauvoisin - Les Clayes-sous-Bois - Marly-le-Roi - Maurepas -
Montigny-le-Bretonneux - Noisy-le-Roi - Verneuil-sur-Seine - Voisins-le-Bretonneux

3 Fleurs : Ablis - Achères - Aubergenville - Buchelay - Elancourt - Fontenay-le-Fleury -
18 communes La Celle-Saint-Cloud - Le Mesnil-le-Roi - Le Pecq - Les Mureaux - Limay - Louveciennes -
Mantes-la-Jolie - Poissy - Rambouillet - Saint-Germain-en-Laye - Sartrouville - Viroflay

4 Fleurs : Le Vésinet - Versailles - Vélizy-Villacoublay
3 communes



Un Jury départemental passionné et chevronné

Le jury, présidé par Marie-Hélène Aubert, Vice-Présidente du Conseil départemental, est composé de 24 membres renouvelés en partie tous les 4 ans. Qui sont-ils ? Des élus du Département, des maires, des membres des jurys régionaux et nationaux des « Villes et Villages Fleuris », des experts en architecture, urbanisme, environnement et tourisme, des représentants d'associations horticoles, des responsables des espaces verts des communes labellisées 3 et 4 Fleurs. Chacun avec son approche, sa sensibilité esthétique aussi, et tous unis par la même envie de découvrir et de partager.

LA PAROLE À



Marie-Hélène AUBERT,
Vice-Présidente du Conseil
départemental, Présidente du jury
« Villes et Villages Fleuris » depuis
2015.

Depuis 35 ans le Département
s'engage pour la promotion du label
« Villes et Villages Fleuris ». Pourquoi
un tel attachement ?

Le label est un formidable outil au service de l'attractivité du territoire. Prendre soin du fleurissement, de l'environnement, est un argument pour les communes rurales afin d'inciter des habitants à s'installer ou à rester. La nature est un critère essentiel de l'aménagement urbain : les habitants y sont sensibles.

Qu'est-ce qui fait l'ADN du Département dans sa mobilisation pour ce label ?

L'accompagnement et l'assistance technique proposés aux petites communes pour les sensibiliser au développement durable permettent une évolution de leurs pratiques. Au-delà de notre rôle d'évaluateur, nous conseillons, guidons et les aidons dans leur démarche de progression. Le label est perçu comme le fil conducteur de leur gestion environnementale.

Au-delà du « végétal », que vous semble apporter ce label ?

C'est un vecteur de lien social ! Les villes et villages engagés rivalisent d'inventivité pour proposer des activités participatives autour du vivant, et créer des échanges entre les habitants.

Plus de 80% des communes urbaines yvelinoises participent au label. Quel engouement !

Nombreuses sont les communes qui se reconnaissent dans les valeurs du Label. Grâce aux Trophées nous parvenons à garder dans cette dynamique les communes labellisées. L'enjeu est maintenant d'entraîner davantage de communes rurales à participer au label ; une belle marge de progression s'offre à nous.

Depuis 2013, les Yvelines sont labellisées « Département Fleuris », le seul d'Île-de-France !

C'est la reconnaissance d'une dynamique, d'une réussite collective. Celle des services du Département qui sensibilisent et accompagnent les communes ; celle des communes et de leurs équipes impliquées sur le terrain ; et bien sûr, et je dirais même avant tout, celle des habitants qui sont les premiers acteurs de ce label en participant au quotidien à l'embellissement de leur cadre de vie.

En 2018 :

3 700 km parcours

18 jours de visites

151 visites de sites



Composition du Jury

Marie-Hélène Aubert, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente du Jury « Villes et Villages Fleuris »,

Josette Jean, Conseillère départementale, Maire de Condé-sur-Vesgre,

Nicole Bristol, Conseillère départementale,

Olivier de la Faire, Conseiller Départemental,

Daniel Maurey, Maire de Boinville-en-Mantois, Union des Maires des Yvelines, Jury départemental, régional et national « Villes et Villages Fleuris »,

Daniel Level, Maire de Fourqueux, Jury départemental, régional et national « Villes et Villages Fleuris »,

Françoise Simon, Jury départemental et régional « Villes et Villages Fleuris »,

Elisabeth Rojat-Lefebvre, Directrice du CAUE 78,

Alain Karg, Président de la Société d'Horticulture des Yvelines, et **Jeanne**

Rehbinder, membre,

Jean-Pierre Foussard et **Nathalie Normand**, Association des Jardiniers de France,

Sylvie Sagne et **Gilles Becquer**, Association HORTIS, les responsables d'espaces nature en ville,

Catherine Burger, Présidente de l'Office de Tourisme de Bougival, Guide conférencière,

Oliver Garcin, Directeur des Pépinières Allavoine,

Charlie Griggio, Responsable du parc des jardins familiaux de Verneuil-sur-Seine,

Cathy Biass-Morin, Directrice des espaces verts de Versailles, 4 Fleurs, et **Lysiane Miet**,

Sylvain Martinel, Responsable du service des espaces verts du Vésinet, 4 Fleurs,

Maxence de Mascureau, Responsable des espaces verts de Saint-Germain-en-Laye, 3 Fleurs,

Alexandre Tollemer, Responsable des espaces verts de Mantes-la-Jolie, 3 Fleurs,

Sébastien Tassin, Responsable des espaces verts des Mureaux, 3 Fleurs.

LA PAROLE À



Daniel LEVEL,
Maire de Fourqueux,
2 Fleurs, Membre du
jury départemental,
régional et national
des « Villes et Villages
Fleuris »

« Lors de ses tournées, le jury est force de proposition auprès des élus et techniciens, il distille des conseils pour que les communes soient en phase avec l'esprit du label. Nous ne nous attardons pas simplement sur la beauté des fleurs, nous prenons également en compte la gestion durable des espaces publics. Ce concours pousse chaque commune à faire mieux et à se propulser vers l'excellence. »

LA PAROLE À



Olivier DE LA FAIRE,
Conseiller
départemental des
Yvelines, Conseiller
municipal de
Versailles

« Les tournées sont des moments privilégiés de convivialité et de découverte de notre territoire. Au-delà de l'aspect évaluation et notation, c'est aussi l'occasion de saluer le travail réalisé et d'encourager les techniciens et les élus des communes dans leur développement durable et environnemental. Ces visites représentent également un vivier nous permettant de repérer les bonnes idées pour en partager les bonnes pratiques ! »

LA PAROLE À



Daniel MAUREY,
Maire de
Boinville-en-Mantois
(300 hab), 2 Fleurs,
Vice-Président du jury
régional et membre
du jury départemental
et national des « Villes

et Villages Fleuris»

« Nous avons obtenu notre 1^{ère} Fleur en 2010, la 2^e en 2013 confirmée en 2017. Je continue de caresser l'espoir d'une 3^e Fleur, mais à l'échelle d'une commune de la taille de la nôtre, il faut faire preuve de réalisme, c'est exigeant ! Aujourd'hui, tout aménagement à Boinville s'accompagne d'un équilibre minéral/végétal. »

DES COMMUNES ENGAGÉES DANS LA LABELLISATION

111 communes

sur 262 sont engagées dans la démarche « Villes et Villages Fleuris ».

37 communes

non labellisées se sont inscrites au concours départemental.



63 communes

sont labellisées de 1 à 4 Fleurs, dont 3 nouvelles labellisations en 2018 :

Ont obtenu la 1^{ère} Fleur : Les Loges-en-Josas, Saint-Cyr-l'École, Villennes-sur-Seine

3 communes ont obtenu la 2^e Fleur : Montigny-le-Bretonneux, Noisy-le-Roi, Verneuil-sur-Seine

Fontenay-le-Fleury a obtenu la 3^e Fleur.



Les Trophées Yvelinois

Une spécificité des Yvelines

Les Trophées Yvelinois accompagnent le label et valorisent les réalisations communales.

L'inscription est ouverte à toutes, labellisées ou non.

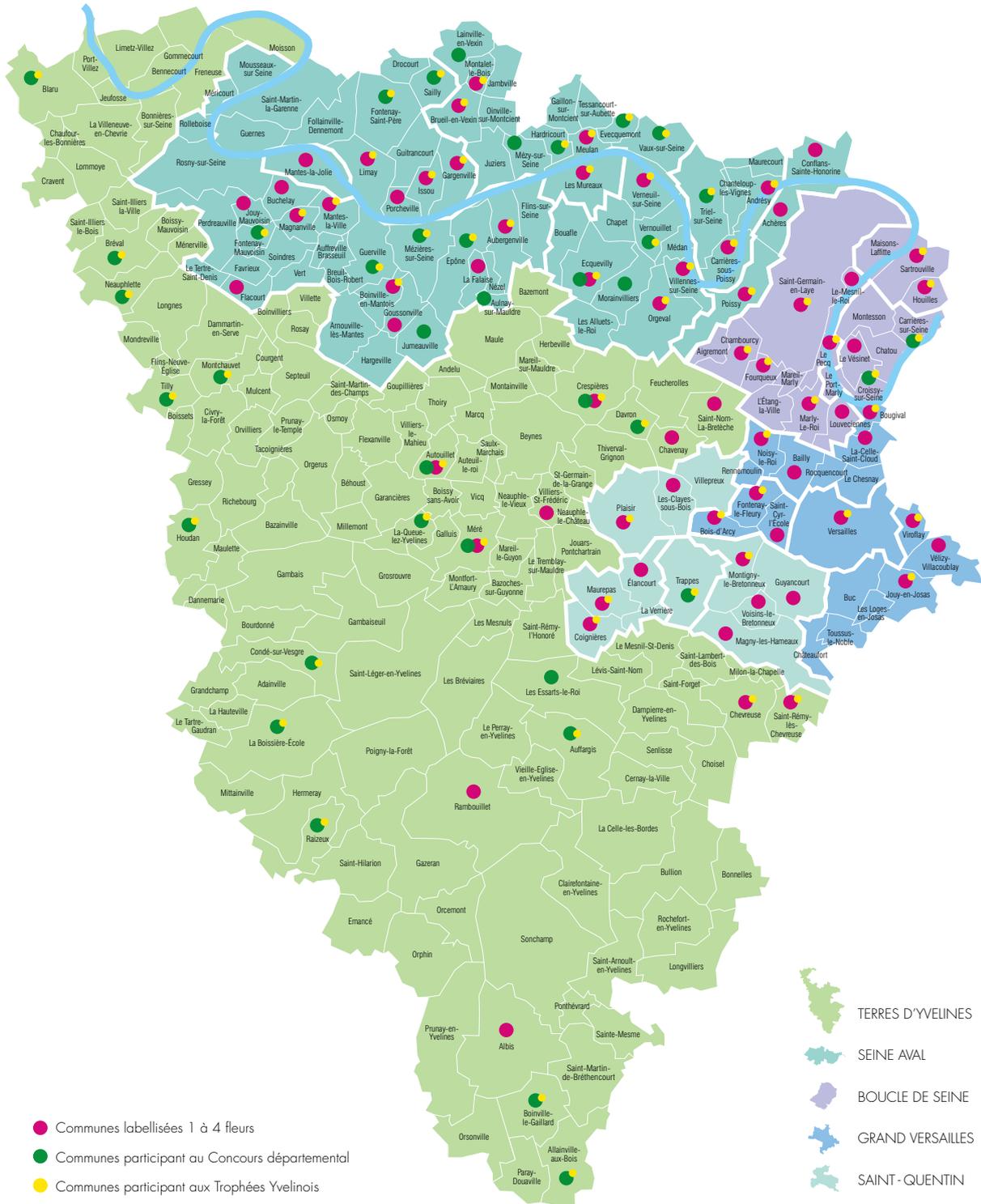
- Trophée du Thème 2018 : « Fleurir les sentes, chemins, mails, trottoirs et pieds de murs »
- Trophée « Cœur de ville et village et sa mairie fleurie »
- Trophée du « jardin partagé »

Les prix spéciaux du jury

Distinctions décernées par le jury pour le charme d'une commune, la qualité du fleurissement, le développement du lien social, et toute démarche spécifique.

- Prix des jardiniers
- Prix « Coup de Cœur » du Jury
- Prix de l'Écologie urbaine 2018
- Prix de la Démarche éducative

LE LABEL YVELINOIS 2018



PALMARÈS VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2018

Pour évaluer les communes visitées, le Jury départemental s'appuie sur la grille d'évaluation définie par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Il décerne ainsi aux communes des niveaux de fleurissement, de gestion et d'aménagement des espaces publics allant de 1 à 5 pétales.

Les communes 5 Pétales  sont proposées à la Région en vue de l'attribution de la 1^{ère} Fleur .



1 ^{ère} Catégorie (- 1 000 habitants)	
Allainville-aux-Bois	
Blaru	
Boinville-le-Gaillard	
Evecquemont	
Fontenay-Mauvoisin	
Fontenay-Saint-Père	
Jumeauville	
La Boissière-Ecole	
Lainville-en-Vexin	
Montchauvet	
Neauphlette	
Raizeux	
Sailly	
Tilly	

2 ^e Catégorie (1 001 à 3 000 habitants)	
Auffargis	
Aulnay-sur-Mauldre	
Bréval	
Condé-sur-Vesgre	
Cresprières	
Guerville	
Hardicourt	
La Queue-lez-Yvelines	
Méré	
Mézy-sur-Seine	
Nézel	

3 ^e Catégorie (3 001 à 6 000 habitants)	
Ecqueville	
Mézières-sur-Seine	
Vaux-sur-Seine	

4 ^e Catégorie (6 001 à 15 000 habitants)	
Croissy-sur-Seine	
Triel-sur-Seine	
Vernouillet	

5 ^e Catégorie (+ 15 000 habitants)	
Carrières-sur-Seine	
Trappes	

Montchauvet, catégorie 1 proposée pour une visite régionale en 2019 en vue de l'obtention de la 1^{ère} Fleur

Communes Yvelinoises ayant obtenu au niveau régional 1 ou plusieurs Fleurs

Catégories de communes			
1 ^{ère} Catégorie (- 1 000 habitants)	/	/	/
2 ^e Catégorie (1 001 à 3 000 habitants)	Les Loges-en-Josas	/	/
3 ^e Catégorie (3 001 à 6 000 habitants)	Villennes-sur-Seine	/	/
4 ^e Catégorie (6 001 à 15 000 habitants)	/	Noisy-le-Roi	Fontenay-le-Fleury
5 ^e Catégorie (+15 000 habitants)	Saint-Cyr-l'Ecole	Verneuil-sur-Seine Montigny-le-Bretonneux	/

Trophées - Prix Yvelinois 2018

Catégories de communes	TROPHÉE DU THÈME « fleurir les sentes, chemins, mails, trottoirs et pieds de murs fleuris »
1 ^{ère} Catégorie (-1 000 habitants)	Boinville-en-Mantois
2 ^e Catégorie (1 001 à 3 000 habitants)	Auffargis, Coignières
3 ^e Catégorie (3 001 à 6 000 habitants)	/
4 ^e Catégorie (6 001 à 15 000 habitants)	Noisy-le-Roi
5 ^e Catégorie (+15 000 habitants)	Maurepas

Ont participé au « Trophée du thème » :

Classées au niveau régional

Achères, Bois-d'Arcy, Bougival, Coignières, Fontenay-le-Fleury, Houilles, Le Pecq, Limay, Mantes-la-Jolie, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Versailles

Classées au niveau départemental :

Boinville-le-Gaillard, Croissy-sur-Seine, Davron, Epône, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Jouy-en-Josas, Les Essarts-le-Roi, Mézières-sur-Seine, Montesson, Saily, Tilly, Toussus-le-Noble, Trappes, Triel-sur-Seine, Villennes-sur-Seine

Catégories de communes	TROPHÉE - « Cœur de ville et village et sa mairie fleurie »	TROPHÉE - du « jardin partagé »
1 ^{ère} Catégorie (-1 000 habitants)	Boinville-en-Mantois, Brueil-en-Vexin, Raizeux	Montchauvet
2 ^e Catégorie (1 001 à 3 000 habitants)	Guerville	Hardricourt
3 ^e Catégorie (3 001 à 6 000 habitants)	Villennes-sur-Seine	Fourqueux
4 ^e Catégorie (6 001 à 15 000 habitants)	Aubergenville	Bois-d'Arcy
5 ^e Catégorie (+ 15 000 habitants)	Mantes-la-Ville	Verneuil-sur-Seine

Ont participé aux Trophées Yvelinois :

Au niveau départemental :

Allainville-aux-Bois – Auffargis – Aulnay-sur-Mauldre – Autouillet – Blaru – Boinville-le-Gaillard – Bréval – Carrières-sur-Seine – Condé-sur-Vesgre – Crespières – Croissy-sur-Seine – Ecquevilly – Evécquemont – Fontenay-Saint-Père – Fontenay-Mauvoisin – Guerville – Hardricourt – Jumeauville – La Boissière-Ecole – La Queue-lez-Yvelines – Méré – Mézières-sur-Seine – Montchauvet – Neauphlette – Nézel – Raizeux – Saily – Tilly – Trappes – Triel-sur-Seine – Vaux-sur-Seine – Vernouillet

Ont participé aux Trophées Yvelinois :

Communes labellisées :

Aubergenville – Andrézy – Boinville-en-Mantois – Bougival – Bois-d'Arcy – Breuil-en-Vexin – Carrière-sous-Poissy – Chevreuse – Chambourcy – Coignières – Fontenay-le-Fleury – Fourqueux – Gargenville – Houilles – Issou – La Falaise – Le Pecq – Limay – Les Loges-en-Josas – Les Mureaux – Magnanville – Marly-le-Roi – Maurepas – Meulan-en-Yvelines – Montalet-le-Bois – Montigny-le-Bretonneux – Noisy-le-Roi – Mantes-la-Ville – Orgeval – Plaisir – Poissy – Sartrouville – Saint-Cyr-l'Ecole – Saint-Germain-en-Laye – Verneuil-sur-Seine – Villennes-sur-Seine – Versailles – Viroflay

Prix Spéciaux du Jury

Prix des Jardiniers	Vernouillet
Prix « Coup de Cœur » du jury	Crespières
Prix de l'écologie urbaine	Les Mureaux
Prix de la démarche éducative	Boinville-en-Mantois

Le Prix de la Société d'Horticulture des Yvelines, partenaire du Concours, a été attribué à la commune de Versailles, pour la réalisation au cœur du quartier Moser d'un jardin partagé de 15 parcelles et d'un jardin public agrémenté de tables pique-nique et de massifs fleuris.



SEINE AVAL

Un territoire riche et contrasté, marqué par le paysage de la Seine, l'histoire industrielle et une agriculture dynamique.

La vaste perspective de la Seine est encadrée par 3 plateaux principaux : les Alluets, le Mantois, le Vexin français des Yvelines. L'axe Seine est d'une importance écologique majeure.

54% des communes de ce territoire sont engagées dans le Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris ».

Pétales attribués en 2018

✿ 2 pétales Fontenay-Mauvoisin, 1^{ère} catégorie
Mézy-sur-Seine, 2^e catégorie
Nézel, 2^e catégorie
Ecquevilly, 3^e catégorie
Mézières-sur-Seine, 3^e catégorie

✿ 3 pétales Fontenay-St-Père, 1^{ère} catégorie
Jumeauville, 1^{ère} catégorie
Aulnay-sur-Mauldre, 2^e catégorie
Guerville, 2^e catégorie
Hardricourt, 2^e catégorie
Vaux-sur-Seine, 3^e catégorie
Vernouillet, 4^e catégorie

✿ 4 pétales Evecquemont, 1^{ère} catégorie
Lanville-en-Vexin, 1^{ère} catégorie
Sailly, 1^{ère} catégorie
Triel-sur-Seine, 4^e catégorie





Trophées attribués en 2018

Aubergenville, Trophée « Cœur de ville ou village et sa Mairie fleurie », 4^e catégorie

Boinville-en-Mantois, Trophée du thème « fleurir les sentes, chemins, mails, trottoirs et pieds de murs », et Trophée « Cœur de ville ou village et sa Mairie fleurie », 1^{ère} catégorie

Brueil-en-Vexin, Trophée « Cœur de ville ou village et sa Mairie fleurie », 1^{ère} catégorie

Guerville, Trophée « Cœur de ville ou village et sa Mairie fleurie », 2^e catégorie

Hardricourt, Trophée du « Jardin partagé », 2^e catégorie

Mantes-la-Ville, Trophée « Cœur de ville ou village et sa Mairie fleurie », 5^e catégorie

Verneuil-sur-Seine, Trophée du « Jardin partagé », 5^e catégorie

Villennes-sur-Seine, Trophée « Cœur de ville ou village et sa Mairie fleurie », 3^e catégorie

Prix spéciaux du Jury 2018

Les Mureaux, « Prix de l'Ecologie Urbaine 2018 »

Vernouillet, « Prix des Jardiniers 2018 »

Flours attribuées au niveau régional en 2018

Villennes-sur-Seine: 

Verneuil-sur-Seine: 

(et prix régional du jardinier)



LA PAROLE À



Martine QUIGNARD

1^{ère} Adjointe au Maire de
Lainville-en-Vexin, 4 pétales

« Après une année d'interruption, nous avons repris notre engagement avec le label « Villes et Villages Fleuris ». Je me suis personnellement investie dans ce challenge afin que notre village soit reconnu.

Nos deux agents, Sarah et Rémi se sont donnés sans compter pour créer des massifs et planter de nombreux rosiers et lavandes dans le parc municipal, c'était un vrai défi. Un 4^e pétale vient récompenser leur engagement et leur travail. L'obtention d'une 1^{ère} Fleur reste l'objectif pour 2019, nous y travaillons ; un verger vient d'être créé, c'est un nouvel espace vert et fleuri mis à disposition des habitants qui pourront bientôt profiter des fruits. Ce concours est porté par toute l'équipe municipale, il motive les agents et valorise les investissements de chacun »

LA PAROLE À



Sébastien TASSIN

Responsable des Espaces Verts,
Les Mureaux, 3 Fleurs

« Depuis 2003, la ville tend vers une gestion écologique de ces espaces verts. Les agents sont investis et évoluent dans leurs pratiques et leurs compétences. La seule connaissance

du végétal ne suffit plus, la prise en compte de la faune est indispensable pour pouvoir adapter la gestion.

La fonctionnalité doit être prioritaire à l'esthétisme, ce qui n'est pas toujours facile à comprendre pour les habitants, mais il est possible d'allier les deux comme dans les aménagements présentés aux Trophées Yvelinois. Ces aménagements sont entièrement imaginés, réalisés et entretenus par les jardiniers de la ville que je félicite ! »

BOUCLE DE SEINE

Lieu de vie urbain recherché, entre Seine et forêts

- Ce territoire dessiné par la Seine et souligné par l'histoire (Domaine royal de Saint-Germain-en-Laye, terrasse de Le Nôtre, forêts de Marly-le-Roi, impressionnistes ...) s'inscrit aussi dans l'axe écologique de la Seine.
- Il est le plus densément peuplé des Yvelines mais en son cœur s'étend un vaste espace agricole et les villes parc du Vésinet (4 Fleurs) et de Maisons-Laffitte.

80 % des communes de ce territoire sont engagées dans le Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris ».



Pétales attribués en 2018

3 pétales Carrières-sur-Seine, 5^e catégorie

4 pétales Croissy-sur-Seine, 4^e catégorie

Trophées attribués en 2018

Fourqueux, Trophée du « Jardin partagé », 3^e catégorie

LA PAROLE À



Jean-Pierre LAINEL, Directeur des services techniques de Fourqueux, 2 Fleurs

« La commune de Fourqueux est engagée depuis de nombreuses années dans le Label « Villes et Villages Fleuris ». Fourqueux, village international, conserve en 2018 ses deux fleurs au niveau

Régional avec de nombreuses récompenses dont le prix « Territoria d'Argent » obtenu en 2016 pour l'aménagement de son « Jardin des Eaux ». C'est donc avec une grande fierté que nous recevons cette année le trophée du jardin partagé qui récompense le travail effectué par les équipes. Avec notre agenda 21 local, nos services sont engagés à porter des actions pour le développement durable, pour la réduction des déchets, la gestion différenciée de nos espaces verts. La certification «zéro-phyto» nous a conduits vers une solution plus écologique avec l'utilisation de matériel électrique en remplacement du thermique. »

LA PAROLE À



Quentin MÉTAYER, Directeur de l'espace public de Carrières-sur-Seine, 3 pétales

« Arrivé à Carrières-sur-Seine en 2017, j'ai pu associer mon expérience à la volonté et le soutien des élus de participer au label Villes et Villages Fleuris 2018.

L'obtention d'un 3^e pétale est la reconnaissance de l'engagement de la commune et des efforts de nos agents qui, par leur investissement et leur savoir-faire, contribuent quotidiennement à l'amélioration du cadre de vie des Carrillons.

Plus qu'un label, c'est un véritable « outil » permettant d'inscrire nos projets dans une démarche globale de préservation et de protection de l'environnement, les espaces verts sont traités en gestion différenciée, auquel s'associe l'action « zéro-phyto » engagée par la ville depuis plusieurs années. »

GRAND VERSAILLES

Un territoire qui perpétue une tradition d'équilibre entre espaces urbains, agricoles et naturels. Il présente une agglomération compacte et densément peuplée, il est aussi pénétré par deux espaces agricoles : la plaine de Versailles et le plateau de Saclay.

79 % des communes de ce territoire sont engagées dans le Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris ».



Trophées attribués en 2018

Bois-d'Arcy, Trophée du « Jardin partagé », 4^e catégorie

Noisy-le-Roi, Trophée du thème « Fleurir les sentes, chemins, mails, trottoirs et pieds de murs », 4^e catégorie



Fleurs attribuées au niveau régional en 2018

Les Loges-en-Josas : 🌸 2^e catégorie

Saint-Cyr-l'École : 🌸 5^e catégorie

Noisy-le-Roi : 🌸🌸 4^e catégorie

Fontenay-le-Fleury : 🌸🌸🌸
5^e catégorie

Prix de la Société d'Horticulture des Yvelines 2018

Versailles, 5^e catégorie

LA PAROLE À



Sébastien COLLARD,
Responsable du
service environnement
de la commune de
Noisy-Le-Roi, 2 Fleurs

« Désireuse d'offrir une qualité de vie à ses administrés, la Municipalité a décidé de créer en 2018 un service environnement incluant les services Espaces Verts, Voirie et Propreté urbaine. J'ai été recruté pour mettre en place et dynamiser le service en m'imprégnant du savoir-faire des agents et en partageant mon expérience. L'équipe est motivée, dynamique et force de proposition pour embellir le cadre de vie. Outre la mise en place d'un plan de gestion durable et la fin de l'inventaire du patrimoine pour fin 2019, les facteurs de cette motivation sont les projets de réhabilitation des espaces verts, la mise en place de nouvelles techniques et la perspective d'obtenir la 4^e Fleur du Label des « Villes et Villages Fleuris », un challenge nous poussant à aller de l'avant. »

LA PAROLE À



Richard RIVAUD,
Maire de Fontenay-
le-Fleury, 3 Fleurs.
Philippe GROGNET,
Maire-Adjoint aux
sports et au cadre

de vie. **Thierry CHAMPAULT**, Responsable du service Espaces Verts et Nettoyement de la voirie, et les équipes espaces verts et propreté

« Le fleurissement et l'entretien de la commune et de ses bâtiments, est un investissement quotidien que mon équipe et moi-même mettons au service de la Ville et de ses habitants. Nous participons au Concours des Villes et Villages fleuris depuis 2010 et avons obtenu notre 1^{ère} Fleur en 2014, une 3^e Fleur nous a été attribuée au printemps dernier, et nous ne comptons pas nous arrêter là ! Il s'agit d'un projet collectif qui mobilise tous les acteurs de la commune, mais c'est avant tout une passion qui entraîne une dynamique positive auprès de l'équipe municipale. Ce concours est un challenge qui permet de stimuler les équipes et d'en favoriser la cohésion, mais également d'aider à la prise de conscience des habitants sur la préservation de notre biodiversité. »

TERRES D'YVELINES

Un territoire naturel et agricole dans le centre et le sud yvelinois.

- Une mosaïque de paysages ruraux dans le centre yvelinois : des cultures céréalières de plateau ponctuées de bosquets, de prairies de fonds de vallées et des villages en pierre créent des paysages attractifs mais également des réservoirs et corridors écologiques majeurs en Île-de-France.
- Trois unités paysagères dans le sud yvelinois : la vaste forêt de Rambouillet, les vallées et plateaux de Chevreuse, le plateau d'Ablis.

18% des communes de ce territoire sont engagées dans le Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris ».

Pétales attribués en 2018

- ✿ 1 pétale Méré, 2^e catégorie
- ✿ 2 pétales Allainville-aux-Bois, 1^{ère} catégorie
La Boissière-École, 1^{ère} catégorie
Neauphlette, 1^{ère} catégorie
Cresprières, 2^e catégorie
- ✿ 3 pétales Auffargis, 2^e catégorie
Condé-sur-Vesgre, 2^e catégorie
- ✿ 4 pétales Blaru, 1^{ère} catégorie
Raizeux, 1^{ère} catégorie
Tilly, 1^{ère} catégorie
Boinville-le-Gaillard, 1^{ère} catégorie
Bréval, 2^e catégorie
La Queue-Lez-Yvelines, 2^e catégorie
- ✿ 5 pétales Montchauvet, 1^{ère} catégorie

Trophées attribués en 2018

Auffargis, Trophée du thème « Fleurir les sentes, chemins, mails, trottoirs et pieds de murs », 2^e catégorie

Montchauvet, Trophée du « Jardin partagé », 1^{ère} catégorie

Raizeux, Trophée « Cœur de ville ou village et sa Mairie fleurie », 1^{ère} catégorie



Cresprières

LA PAROLE À



Christian LAMBERT, Conseiller municipal chargé des travaux et espaces verts – Auffargis – 3 pétales
« Sous l'impulsion de 2 passionnés de jardin, Auffargis participe en 2017 au Label VVF et obtient ses 2 premiers pétales, puis en 2018 un 3^e pétale. Le trophée « Sentes, trottoirs et pieds de murs fleuris » a mobilisé un petit groupe de bénévoles enthousiastes bien récompensé par l'obtention du trophée. « Les binettes fargussiennes » vont continuer d'aider les agents techniques dans le choix des fleurs, le nettoyage des massifs, des jardinières et la réalisation des projets en cours. La dynamique est en route pour une valorisation de notre village tout en préservant son agréable caractère rural. »



Tilly



Raizeux

Prix spéciaux du Jury

Cresprières : « Prix Coup de cœur du Jury 2018 »
2^e catégorie

Boinville-le-Gaillard : « Prix de la démarche éducative
2018 » 1^{ère} catégorie

LA PAROLE À



Agnès TABARY et Christian BEZARD, Adjoints au Maire de Cresprières, 2 pétales

« Notre village rural et résidentiel dans la Plaine de Versailles est passé d'une activité d'élevage, de

polyculture à une agriculture maraîchère et céréalière. La qualité de vie de notre village fait notre fierté.

Nous avons souhaité le redynamiser : agrandissement de la mairie, création d'une place conviviale, maintien des commerces pour une vraie vie de village, réfection du patrimoine historique bâti (abreuvoir, corps de garde, portes de l'église, murs en pierre, lavoir). Les sentes et ruelles sont transformées en jardins, les sentiers ruraux entretenus attirent randonneurs et cavaliers. D'autres projets vont éclore : micro-crèche, réhabilitation du Presbytère, espaces Coworking et associatifs.

Notre équipe technique soucieuse de l'environnement a repensé sa gestion des espaces publics : zéro phyto, arrosage à l'eau de l'étang, paillage avec le broyat des élagages. Notre démarche au fil des années nous a semblé cohérente avec le Label qui est une ligne de conduite, un guide pour l'avenir et une source d'inspiration pour Cresprières. »

LA PAROLE À



Georges DUVAL, Maire de Montchauvet, 5 pétales, **Jean-François GALLET**, Responsable des espaces verts, **Béatrice Le MOEN**, Présidente de l'Association Le Jardin du Grand Murin

« Pour obtenir ce cinquième pétale, la Municipalité et l'Association du Jardin du Grand murin ont rassemblé tous leurs efforts, leurs compétences et leur enthousiasme. Ensemble, ils ont mis en œuvre les pratiques vertueuses nécessaires pour favoriser les insectes pollinisateurs et préserver la biodiversité en laissant notamment s'épanouir certaines orchidées sauvages sur des trottoirs enherbés. Ensemble, ils valorisent le patrimoine végétal de leur village »

LA PAROLE À



Claudine DOMPS et Gilles DUPUY, Membres de la commission fleurissement de Boinville-le-Gaillard, 4 pétales

« Depuis 4 ans le concours reconnaît notre investissement dans l'embellissement de notre village, cela nous encourage à persévérer. Ayant pour objectif l'amélioration du lien social entre les habitants, nous avons saisi l'opportunité offerte cette année par le projet de 4 étudiants en marketing-éthique de réaliser un jardin partagé zéro phyto. Le jardin est récompensé par le « prix spécial de la démarche éducative » attribué par le Département. Un verger est venu compléter le potager. Tout ce qui peut favoriser la prise de conscience de l'importance du respect de l'environnement continuera à motiver nos actions »



Maurepas

SAINT-QUENTIN

Une agglomération dense, entourée d'espaces naturels et irriguée par une trame verte et bleue.

Au Nord et au Sud de l'agglomération, des zones commerciales et d'activités développent progressivement des cadres paysagers pour accueillir leurs visiteurs.

La biodiversité y a aussi été préservée et les boisements périphériques font presque disparaître le bâti vertical.

92 % des communes de ce territoire sont engagées dans le label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris »

Pétales attribués en 2018

✿ 4 pétales Trappes, 5^e catégorie

Fleurs attribuées au niveau régional

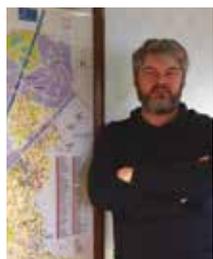
Montigny-le-Bretonneux : ✿✿

Trophées attribués en 2018

Coignières, Trophée du thème « Fleurir les sentes, chemins, mails, trottoirs et pieds de murs », 3^e catégorie

Maurepas, Trophée du thème « Fleurir les sentes, chemins, mails, trottoirs et pieds de murs », 5^e catégorie

LA PAROLE À



Dimitri DRUYER, Directeur Paysage et Environnement, Montigny-le-Bretonneux, 2 Fleurs

« Cette 2^e Fleur, au-delà du fleurissement et du savoir-faire des agents, vient récompenser le cadre de vie de Montigny-le-Bretonneux ; un territoire équilibré, un environnement préservé et valorisé. Riche d'un patrimoine vert généreux et une qualité environnementale, la ville met l'accent sur la biodiversité dans ses projets paysagers : aménagement d'un verger et d'un parc pédagogique multigénérationnel, jardins partagés, nouveau cimetière paysager, l'application du « 0 Phyto » depuis 2012, bien en amont de la législation actuelle. Pour élargir nos horizons, nous avons lié des partenariats avec la Ligue Protectrice des Oiseaux permettant le classement de nos espaces verts en zones refuges oiseaux, un apiculteur pour nos ruches, avec le miel comme bio indicateur. Des domaines qui enrichissent notre savoir-faire bien au-delà du paysage. »



Trappes

Les temps forts 2019

FÉVRIER

Cérémonie de remise
des prix 2018

MARS

6 journées de
formation aux pratiques
et aménagements durables
« comment aménager et valoriser
les entrées de communes »

Rencontre avec des acteurs
et start-up de l'agriculture urbaine :
« Comment concrétiser vos projets
de jardins partagés ? »

AVRIL-MAI

Inscription
au Concours
et aux Trophées Yvelinois

Visite Décou'Verte en Yvelines

« Le canal paysager de Bois-d'Arcy
et sa réserve de biodiversité » (avril)

« Crespières,
le charme d'un village où végétal
et patrimoine s'harmonisent » (mai)

JUIN-JUILLET-SEPTEMBRE

Visites du Jury dans les communes

Visite Décou'Verte en Yvelines

« La parc naturel de Groussay
à Rambouillet » (juin)

« Verger et jardins partagés.
Montigny-le-Bretonneux »
(septembre)

OCTOBRE

Palmarès du Concours
départemental, des Trophées
et Prix Yvelinois



TROPHÉE DU THÈME 2019

Le renaturation des cimetières

Le trophée du thème 2019 met en application la formation gratuite offerte en 2018 aux communes par le Conseil départemental : « **la renaturation des cimetières, comment tirer profit des contraintes de la loi Labbé?** »

Finis les conséquences des épandages de pesticides, les pollutions diverses et la disparition d'espèces animales et végétales...

Le cimetière accueille la biodiversité et sa perception se transforme: les allées s'engazonnent et se bordent d'arbres, des vivaces fleurissent les murs, des arbustes et petits arbres ponctuent l'espace. Avec le temps, votre cimetière devient un parc agréable au regard, propice au recueillement et refuge pour l'exubérance des fleurs sauvages, herbes folles, papillons, coléoptères et autres insectes.

Venez présenter vos réalisations, la participation aux trophées est ouverte à toutes les communes du Département !

UN DOMAINE NATIONAL AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

LA PAROLE À

Gilles BECQUER,

Jardinier en chef du Domaine National de Saint-Germain-en-Laye,
Membre d'Hortis, les responsables d'espaces nature en ville,
Membre du Jury départemental des «Villes et Villages Fleuris».

J'ai intégré avec plaisir le jury départemental des «Villes et Villages Fleuris», en ma qualité de membre d'Hortis et ma fonction de jardinier en chef du Domaine National de Saint-Germain-en-Laye. Un moyen d'apporter mon expertise aux communes, de conseiller les jardiniers sur les bonnes pratiques, de défendre le rôle majeur du végétal dans les villes et villages et sa dimension patrimoniale.

Le parc du château de Saint-Germain-en-Laye, de plus de 60 ha, est entretenu par une équipe de 6 jardiniers du Ministère de la Culture. Il est composé de trois parties exigeant des modes de gestions différents : un jardin régulier, un jardin paysager et la Grande terrasse de 2,4 km, achevée en 1674 par Le Nôtre.

Tous les 4 ans un inventaire de la flore sauvage est mené par le Museum National d'Histoire Naturel, recensant un riche patrimoine floristique avec des plantes d'intérêt national. A la suite de cet inventaire, le service jardin s'est impliqué dans le protocole de l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB) et mène une campagne d'inventaire annuel de la flore sur différentes parties du Domaine : Florilèges-prairies.

Nous limitons les intrants et valorisons au maximum toutes les ressources générées par l'entretien et l'exploitation d'un parc : les 'déchets verts' sont transformés en B.R.F. ou en compost et permettent de produire du foin pour les animaux du domaine. Les tailles d'ifs servent à la production de médicaments pour lutter contre le cancer. Rien ne quitte le parc, tout est transformé et utilisé in situ. Les pratiques culturelles, que l'on qualifie aujourd'hui de méthodes alternatives, ont toujours été en usage dans le parc et sont plus que jamais au cœur du métier des jardiniers du 21^e siècle.

Cette expérience est présentée lors d'animations : rendez-vous aux jardins, journées européennes du patrimoine, accueils de stagiaires, présentations lors de colloques, ateliers et visites.

Informations : 01 39 10 13 00
<https://musee-archeologique.nationale.fr>





UN RETOUR DE LA NATURE EN VILLE !

Venez tous concourir au trophée :
« Fleurir les trottoirs, pieds de murs, sentes, chemins, mails... Des micro-implantations florales aux jardins linéaires ... »

Les plantes partent à la reconquête de nos espaces urbains minéraux, qu'elles soient spontanément présentes ou volontairement introduites **par les jardiniers ou par les habitants**.

Plus de nature dans les villes et villages, c'est l'affaire de tous.

Les fleurs font le charme de nos villages et s'invitent dans nos villes au détour des sentes, tout au long des mails ou au pied des arbres.

Le fleurissement coloré des façades, des rues, des allées, des pieds de murs est en pleine éclosion dans les Yvelines; les habitants s'approprient leur trottoir dans nombre de nos communes.

Cette flore urbaine, horticole ou naturelle, contribue à la biodiversité en abritant insectes, escargots et oiseaux, qui y trouvent nourriture et gîte.

Inscrivez-vous à ce trophée pour mettre en lumière vos réalisations et celles de vos habitants !

LES SERVICES OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT

L'assistance technique et les conseils personnalisés

Dans le cadre de l'animation du Label «Villes et Villages Fleuris», le Conseil départemental propose aux communes un accompagnement technique dans la valorisation de leurs espaces publics et dans l'embellissement de leur territoire.

Nature en ville et écologie urbaine sont les fils conducteurs de cette assistance qui vise à :

- Définir des projets de nature en ville, d'aménagements paysagers ou de jardinage collectif,
- Délivrer des recommandations paysagères, horticoles et arboricoles et des conseils relatifs aux pratiques durables,
- Développer des stratégies d'aménagement paysager et de fleurissement : plan de gestion différenciée, plans guide et définition des lieux prioritaires de végétalisation, plans de saisonnalité des végétaux...
- Établir des dossiers opérationnels et mettre en place les procédures,
- Présenter les valeurs du label et mettre en application la grille d'évaluation des «Villes et Villages Fleuris»

Renseignements : Thibault Guyon - tguyon@yvelines.fr

La formation aux pratiques et aménagements durables « Comment aménager et valoriser les entrées de communes »

Le département offre aux communes de moins de 20 000 habitants 6 journées de formations aux pratiques et aménagements durables dans les espaces publics.

Le thème de la formation 2019 traitera de l'aménagement et de la valorisation des entrées de communes.

Première image que l'on a de la commune, les entrées constituent des lieux stratégiques et emblématiques de la commune. Elles accueillent l'habitant ou le visiteur et transmettent un message sur l'identité du territoire communal.

1 journée de formation - 6 sessions au choix

11 mars 2019	MANTES-LA-JOLIE	Territoire d'action départementale 8 Quater, Avenue de la Division Leclerc
12 mars 2019	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Hôtel de Ville - Salle multimédia - 16 rue de Pontoise
21 mars 2019	BOINVILLE-EN-MANTOIS	Salle polyvalente - route de Jumeauville
25 mars 2019	AUFFARGIS	Centre socio-culturel - 27 rue des Vaux de Cernay
28 mars 2019	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Services techniques - amphithéâtre - 3 Avenue des Peuples
1 ^{er} avril 2019	HOUDAN	Salle de la Grange - 31 rue d'Épernon

Renseignements : Martine Richard - mrichard@yvelines.fr — Inscriptions : vf@yvelines.fr - 01 39 07 78 81

VISITES DÉCOUVERTE

Des réalisations inventives et ingénieuses...

Le Département encourage le renforcement de la nature en ville, source de qualité de vie et de lien social, et propose aux communes des visites à thèmes liées à des problématiques environnementales et sociétales en milieu rural et urbain.

Rencontres entre jardiniers et élus propices aux échanges et à la diffusion d'idées et de bonnes pratiques !

Programme 2019 :

Comment concrétiser vos projets de jardins partagés ? Rencontre avec des acteurs et start-up de l'agriculture urbaine	14 mars 2019
Le canal paysager de Bois-d'Arcy et sa réserve de biodiversité Gestion des eaux urbaines : un atout dans les paysages urbains modernes	11 avril 2019
Village de charme où végétal et patrimoine s'harmonisent ! - Crespières Sentes et ruelles : de petits jardins de village !	16 mai 2019
Le parc naturel de Groussay - Rambouillet Une mosaïque de milieux naturels entre ville et forêt	13 juin 2019
Verger et jardin partagés - Montigny-le-Bretonneux Pédagogie au verger, le partage au jardin !	12 septembre 2019

Renseignements : Martine RICHARD - mrichard@yvelines.fr – Inscriptions : wf@yvelines.fr - Tél 01 39 07 78 81

L'ATLAS DES «IDÉES VERTES»

Cette carte présente des projets de différentes natures. Tous encouragent la biodiversité et participent à la gestion raisonnée des ressources naturelles, au lien social et à l'amélioration du cadre de vie.

Les initiatives sont classées en 5 catégories :

- **Biodiversité & Ressources Naturelles** : des aménagements verts et des bonnes pratiques de gestion permettent de profiter des services des écosystèmes comme la pollinisation ou l'épuration et l'infiltration de l'eau.
- **Lien social** : le jardinage, la végétalisation des rues par les habitants ou les événements autour de la nature encouragent le lien social aussi bien dans nos villes que dans nos villages.
- **Laboratoire de la Nature en Ville** : la demande citoyenne pour plus de nature dans le cadre de vie est très importante. Celle-ci est à envisager dans toutes ses dimensions : paysage, trame verte et bleue, circulations vertes, esthétique, etc.
- **Ruralité Créative** : les enjeux de la proximité de la nature et des habitants sont tout aussi importants en zone rurale. Des mares, vergers et lisières végétales sont autant d'éléments d'animation et de patrimoine.
- **Économie & Environnement** : les acteurs économiques sont également acteurs de la nature en ville et du cadre de vie. À eux de végétaliser leurs murs, toitures et d'adopter les bons comportements pour la biodiversité et les ressources naturelles.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Suivez toute l'actualité des Yvelines en ligne !

Abonnez-vous à yvelines.fr/newsletter

Suivez-nous sur :



Direction Attractivité et Qualité de Vie

Mission Nature en Ville

2 place André Mignot - 78 012 Versailles cedex

Tél. : 01 39 07 80 55

wf@yvelines.fr

www.yvelines.fr/wf

